

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Eléments de contexte

Les contextes international, national et local de l'année 2023 ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2023, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, le compte administratif est voté en amont du vote du budget primitif permettant ainsi de reprendre les résultats de l'année 2023 dans le budget primitif de 2024.

2. Ressources et charges des deux sections du compte administratif

Section de fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023
Recettes	+ 25 037 181,20	+ 27 974 321,01
Excédent de fonctionnement reporté (002)	+ 4 582 552,57	+ 6 160 017,12
Dépenses	- 23 459 716,65	- 25 426 336,42
Excédent de fonctionnement	+ 6 160 017,12	+ 8 708 001,71

Section d'investissement		
	CA 2022	CA 2023
Recettes	+ 2 522 385,28	+ 4 006 796,45
Restes à réaliser	+ 1 186 021,06	+ 430 977,14
Solde Investissement reporté (001)	+ 22 895 276,27	+ 19 524 396,74
Total recettes invest.	+ 26 603 682,61	+ 23 962 170,33
Dépenses	- 5 893 264,81	- 10 123 088,10
Restes à réaliser	- 2 043 429,30	- 866 477,36
Total dépenses invest.	- 7 936 694,11	- 10 989 565,46
Excédent d'investissement	+ 18 666 988,50	+ 12 972 604,87

3. Niveau de l'épargne

	CA 2022	CA 2023
CAF Brute	+ 2 770 433,36	+ 5 333 106,28
CAF Nette	+ 2 174 976,97	+ 4 780 624,03

4. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2023, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 637.917,88 euros (85.435,63 € d'intérêts et 552.482,25 € de remboursement de capital) contre 695.156,51 € au 01/01/2022.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2023, à 4.434.243,22 euros (soit 199 euros par habitant) contre 5.029.699,61 euros au 1^{er} janvier 2022 (soit 225 euros par habitant).

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû se situerait à 3.881.760,97 euros (soit 173,39 euros par habitant), à comparer aux 1.006 euros² par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

5. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013.

Cependant, pour 2022, au regard des effets exceptionnels de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 %.

Pour l'année 2023, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été maintenu à son niveau abaissé de 2022 à 43,23 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été maintenu à 13,66 %.

6. Ratios issus de l'instruction comptable M57

	CA 2023	Moy Nationale de la strate 2022
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 009,56 €	1 299 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 247,78 €	1 494 €

¹ sur la base de la population INSEE 2023 : 22.387 habitants

² Données 2021

Dépenses d'équipement brut/population	424,12 €	344 €
Encours de dette/population	173,39 €	1 006 €
DGF/population	78,33 €	198 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	60,17 %	61,60 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	82,89 %	93,60 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	33,99 %	23,10 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	13,90 %	67,40 %
Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	19,09 %	

7. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

CA 2022	CA 2023
12 993 051,07 €	13 598 500,85 €